

Inscription aux épreuves de sélection

Ecole Auxiliaire de Puériculture

ANNEE 2022-2023

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Portable :

Téléphone fixe : / Téléphone portable

Mail :

La date limite de retrait et de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2022.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font soit par dépôt de dossier à l'IMFPA à la Trinité, soit par courrier recommandé sans accusé de réception à :

L'institut Martiniquais de Formation Pour Adultes (IMFPA)

Quartier Beauséjour

97220 LA TRINITE

Les dossiers peuvent être transmis par :

- voie postale jusqu'au 31 mai 2022, dernier délai, (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessus,
- ou déposés au secrétariat de l'IMFPA à Trinité, du 18 au 31 mai 2022 avant 16 heures.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NE RESPECTANT PAS LES CONSIGNES DONNEES SERA REJETE

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles sont organisées.

Procédure d'inscription

Nombre de places ouvertes à l'école d'auxiliaire IMFPA de Trinité : 24

Modalité de la sélection :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base :

- d'un dossier d'inscription,
- d'un entretien en présentiel (valable pour la rentrée janvier 2023),

destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Constitution du dossier d'inscription

Pièces à fournir par tous les candidats :

- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité
Pour les ressortissants hors Union européenne, un titre de séjour valide pour toute la période de formation,
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae, (mentionner votre adresse mail et vos numéros de téléphone),
- Un document **manuscrit** (n'excédant pas deux jours) relatant, au choix du candidat :
 - Soit une situation personnelle ou professionnelle vécue,
 - Soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- Un extrait du casier judiciaire n°3
- Une enveloppe timbrée à fenêtre
- Le schéma vaccinal complet devra être présenté au plus tard le 15 octobre 2022 pour les candidats admis en janvier 2023 à l'École d'Auxiliaire de Puériculture.
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur,
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation de niveau de langue française requis C1,
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

Calendrier

Ouverture dépôt des dossiers :	Le 15 Avril 2022
Date limite d'inscription :	Le 31 Mai 2022 (Cachet de la poste faisant foi)
Etude des dossiers par le jury :	Juin 2022
Entretien d'admission :	Du 27 Juin au 1 ^{er} Juillet 2022
Affichage des résultats d'admission :	Semaine du 25 au 29 Juillet 2022
Date de la rentrée :	Janvier 2023